

Master professionnel de journalisme

► À renvoyer dans les quinze jours qui suivent
le téléchargement et en tout état de cause

le **16 mars 2012** au plus tard,
le cachet de la poste faisant foi, à :

IJBA • 1, rue Jacques Ellul 33080 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 12 20 20 et 05 57 12 20 21 – Fax 05 57 12 20 81
www.ijba.u-bordeaux3.fr • journalisme@ijba.u-bordeaux3.fr

**Dossier
de candidature
2012**

NOM Nom marital
(en majuscules)

Prénom Sexe Nationalité

Date et lieu de naissance. / / Âge

Adresse où le candidat désire recevoir les convocations :

N° et rue

Code postal Ville

Tél. Portable

E-mail :

N° de téléphone pour convocation urgente (parents, travail, etc.)

Titulaire d'une licence, d'un diplôme équivalent ou supérieur (fournir photocopie du diplôme ou des notes)

Diplôme :

Inscrit en troisième année de licence durant l'année 2011-2012 (fournir certificat de scolarité)

Étudiant ayant obtenu 180 crédits ECTS (fournir les justificatifs)

Autre diplôme :

Candidat à une validation d'acquis professionnels (VAP) justifiant de 5 ans d'activité professionnelle
> Déposer simultanément ce dossier à l'IJBA et un dossier à la Formation continue, université Michel de Montaigne – Bordeaux 3

**Tous les candidats doivent impérativement remplir le tableau ci-dessous.
Joindre un CV et la copie du dernier diplôme obtenu.**

Votre scolarité et/ou votre activité durant les 5 dernières années

	Intitulé de la formation ou nature de l'emploi	Nom de l'établissement ou de l'entreprise
2007 - 2008
2008 - 2009
2009 - 2010
2010 - 2011
2011 - 2012

NOM

Prénom

Boursier (e) oui non

Envoyez un dossier complet (chèques, enveloppes et timbres), **classé et lisible**. Tout dossier incomplet sera systématiquement écarté.

Information importante

► **L'assiduité à tous les cours est obligatoire**

► **le nombre d'heures de cours varie de 30 à 35 heures par semaine**

► **Il est donc rigoureusement impossible d'envisager des études parallèles ou de poursuivre une activité annexe**

Origine sociale et professionnelle

Afin de compléter l'étude de notre procédure de recrutement, nous vous remercions de nous indiquer ci-dessous la profession du « chef » de votre famille. Cette information ne constitue bien entendu en aucune façon un critère de sélection.

- Agriculteurs exploitants 1
- Artisans 2
- Commerçants et assimilés 3
- Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 4
- Professions libérales et assimilés 5
- Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques 6
- Cadres d'entreprise 7
- Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés 8
- Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 9
- Techniciens 10
- Contremaîtres, agents de maîtrise 11
- Employés de la fonction publique 12
- Employés administratifs d'entreprise 13
- Employés de commerce 14
- Personnels des services directs aux particuliers 15
- Ouvriers qualifiés 16
- Ouvriers non qualifiés 17
- Ouvriers agricoles 18
- Anciens agriculteurs exploitants 19
- Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise 20
- Anciens cadres et professions intermédiaires 21
- Anciens employés et ouvriers 22
- Chômeurs n'ayant jamais travaillé 23
- Inactifs divers (autres que retraités) 24

Vous êtes handicapé et avez besoin de matériel spécifique ou de conditions particulières pour composer aux épreuves écrites, cochez cette case.

Nos services prendront contact avec vous par téléphone ou par courriel.

Si oui, en quelle(s) année(s)

	2008	2009	2010	2011
Avez-vous déjà déposé un dossier de candidature à l'Institut de Bordeaux ?				
Avez-vous déjà été convoqué aux épreuves écrites à Bordeaux ?				
Avez-vous déjà été convoqué à l'entretien oral à Bordeaux ?				

► **Joignez impérativement la copie des courriers relatifs à vos candidatures précédentes. Cette information peut être un élément favorable dans l'étude de votre dossier.**

Document à conserver Examen 2012

Les annales des épreuves des précédents concours d'entrée sont en vente sur simple demande au prix de 10 €. (Chèque libellé à l'ordre de Mme l'agent comptable de l'université Michel de Montaigne). Joindre une enveloppe au format 26 x 35 cm libellée à votre adresse, affranchie à 2,11 €.

Vous pouvez également les commander sur le site de l'association des diplômés.
<http://iutbdx.ouvaton.org>

CALENDRIER DU RECRUTEMENT 2012

16 mars 2012	date limite de dépôt du dossier de candidature, le cachet de la poste faisant foi
23 avril 2012	début de l'envoi par l'IJBA des courriers de convocation aux épreuves écrites
12 mai 2012	épreuves écrites à Bordeaux
11 juin 2012	mise en ligne et début de l'envoi des convocations aux épreuves orales et des courriers de refus
25, 26 et 27 juin 2012	épreuves orales à Bordeaux
10 juillet 2012	mise en ligne des résultats définitifs et début de l'expédition des courriers d'admission ou de refus

LE DOSSIER DE CANDIDATURE	LES ÉPREUVES	DEMANDE DE BOURSES OU D'AIDES FINANCIÈRES
<p>Pièces à fournir pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un curriculum vitae • les justificatifs des éventuelles expériences pré-professionnelles • la photocopie de la carte nationale d'identité • la photocopie du bac • la photocopie du dernier diplôme obtenu • éventuellement un certificat de scolarité pour l'année en cours • 3 enveloppes autocollantes format A5 non timbrées, libellées à vos nom et adresse • 6 timbres autocollants au tarif en vigueur <p>Tous les candidats devront joindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 chèque de 50 € à l'ordre de M. l'agent comptable de l'université Michel de Montaigne (frais spécifiques et de gestion) <p>> Envoyez un dossier complet (chèques, enveloppes et timbres), classé et lisible. Tout dossier incomplet sera systématiquement écarté.</p> <p>> Ne joignez pas les documents originaux. N'envoyez que des photocopies.</p> <p>> Vous ne recevrez pas d'accusé de réception de votre dossier.</p>	<p>Épreuves écrites (12 mai 2012) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un résumé critique de film destiné à apprécier les qualités d'expression et d'analyse des candidats (durée de projection et rédaction 45 min) – 15 points • une épreuve de français, de vocabulaire, grammaire et syntaxe (30 min) – 15 points • un projet d'enquête destiné à évaluer la connaissance des sources d'information et la capacité de mettre en œuvre une démarche cohérente (30 mn) – 20 points • un questionnaire d'actualité et de culture générale (30 mn) – 15 points <p>> Les convocations aux épreuves écrites seront envoyées par courrier postal aux candidats le 23 avril 2012.</p> <p>> Les résultats des épreuves écrites seront mis en ligne et adressés aux candidats à partir du 11 juin 2012</p> <p>Épreuve orale (25, 26 ou 27 juin 2012) :</p> <p>Durée : 30 mn (3 parties) – 35 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • questions d'actualité et de culture générale, • expériences professionnelles et motivations à étudier à l'IJBA • Sujet libre : le candidat est invité à parler pendant 5 min d'un sujet de son choix pour convaincre le jury de son intérêt. <p>Le candidat devra par ailleurs remettre au jury une production journalistique écrite qu'il juge de grande qualité (photo, article de presse, dessin, impression de page web...) et l'accompagner d'un bref commentaire oral.</p>	<p>Demande de bourse d'enseignement supérieur et demande de logement en cité universitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Candidats scolarisés : Les dossiers doivent être retirés dès le 15 janvier dans les établissements d'origine ou au village universitaire si le candidat est déjà logé en cité. Inscription possible par Internet. • Candidats non scolarisés : S'adresser directement au Crous de votre région. Inscription possible par Internet. <p>Vous trouverez la liste des Crous sur : www.cnous.fr</p> <p>Date limite de dépôt : le 30 avril 2012</p> <p>Demande d'aide financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Candidats inscrits au Pôle emploi : S'adresser à l'agence de votre domicile et faire compléter le dossier par nos services sans attendre la rentrée. • Candidats salariés en activité Congé individuel de formation (CIF). S'adresser à l'employeur et faire compléter le dossier par nos services.